

Øcca

**COMMUNIQUE DE PRESSE****8.3.00****Action en justice à propos d'une contamination radioactive**

Le conseil d'administration de l'OPRI, réuni en séance extraordinaire au ministère chargé de la Santé, le 8 mars 2000, a délibéré sur les suites à donner à la découverte très récente dans les archives du SCPRI de deux dossiers médicaux datant de 1975, concernant des enfants ayant vécu dans une propriété de Gif-sur-Yvette contaminée par du radium.

Dans la mesure où les résultats des examens pratiqués n'avaient pas été communiqués à la famille, et que les commentaires formulés à l'époque ne correspondaient pas aux données mesurées, excluant tout suivi médical, le conseil d'administration approuve la proposition de son président que ce dossier soit transmis à la justice.

Rappel des faits : depuis deux ans, l'OPRI est intervenu à plusieurs reprises dans cette propriété, construite sur un ancien site de fabrication du radium à Gif-sur-Yvette. C'est sur demande du préfet et des propriétaires que ces interventions ont été organisées.

Les résultats de toutes les mesures de radioactivité réalisées font apparaître la présence de radium dans le sol générant une dose de rayonnement gamma ambiant de l'ordre de 1 millisievert par an et une contamination de l'atmosphère par le radon, descendant du radium. Les taux de radon mesurés, de l'ordre de plusieurs milliers de becquerels/ m³, sont largement supérieurs au seuil d'alerte. Cette situation a conduit l'OPRI à proposer des solutions techniques pour y remédier.

Mais, pour estimer l'impact sur la santé, l'évaluation dosimétrique à déduire d'une exposition au radon est délicate et ne fait pas l'objet d'un consensus scientifique. En revanche, un examen pratiqué sur la personne exposée elle-même (anthropogammamétrie), ainsi que des analyses biologiques (radiotoxicologie) permettent de mesurer l'éventuelle contamination de l'organisme.

Compte tenu de ces nouveaux éléments, le conseil d'administration a demandé au président de l'OPRI de compléter les mesures engagées, tant pour les membres de la famille concernée, que dans l'ensemble du quartier susceptible d'avoir été contaminé.

Contact : Marlaine Durand tél 01 30 15 52 67 fax 01 39 76 08 96
Office de protection contre les rayonnements ionisants,
31 av. de l'Ecluse, 78116 Le Vésinet